



Action 4 : Renforcer la collaboration entre tous les partenaires du médicosocial et du sanitaire et les services départementaux autour du parcours en santé mentale du mineur	
Porteur(s) ou pilote de l'action	Pierre CHRETIEN (Pédopsychiatre EPSMA) et Yann VILLANNE (Directeur Maison des Adolescents de l'Aube)
Contexte et enjeux locaux	<p><u>Contexte :</u></p> <p>Lors de la phase du Diagnostic Partagé, le souhait de mise en place d'un dispositif/outil destiné à améliorer l'articulation entre les partenaires, tant au niveau des enfants que des adultes, a été émis.</p> <p>Il a été constaté par l'ensemble des partenaires, l'absence d'un lieu de rencontre interinstitutionnel qui puisse permettre le partage pour une meilleure coordination sur le parcours en santé mentale du mineur.</p> <p>Il a également été observé un manque de connaissances entre les partenaires, voir de méfiance et un manque de confiance entre le sanitaire et le médico-social (ex : relation psychiatre/éducateur) dus principalement à un manque d'écoute qui génère de la frustration. Il existe une méconnaissance du travail de l'autre (Médico-social, Sanitaire et Justice). Il y a beaucoup de monde dans le réseau de l'enfance, « un système complexe qui alimente la complexité ». Une grande difficulté de disposer de la bonne information au bon moment.</p> <p><u>Enjeux :</u></p> <p>Il conviendra d'avoir une réflexion en parallèle autour de l'articulation avec le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination de l'Aube).</p> <p>Les travaux menés par le Groupe Action devront également s'articuler avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Offre de soins et notamment le PRS (Projet Régional de Santé) qui sera prochainement révisé (2023) - Le projet en lien avec le schéma départemental de l'Enfance - Le PMSP (Projet Médico Soignant Partagé HCS et GHT) <p>L'ensemble des partenaires devra se positionner comme acteur du futur réseau, outil de collaboration qui sera mis en place.</p> <p>La prévention des troubles du comportement repose sur une approche globale de la santé psychique du mineur et elle engage tous les professionnels de l'Enfance.</p>

Fiche action 4 Axe2- Parcours mineursV2.docx

	<p>Individuellement chacun est incompétent face à un trouble du comportement « dit violent », ce dernier nécessite la recherche d'une compétence collective.</p> <p>Plus que l'expression d'une pathologie, les troubles du comportement peuvent révéler une souffrance psychique.</p>
<p>Objectif Stratégique = Action 4 Renforcer la collaboration entre tous les partenaires du médicosocial et du sanitaire et les services départementaux autour du parcours en santé mentale du mineur</p>	<p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le travail en réseau au sein du territoire afin de fluidifier le parcours en santé mentale du mineur (éviter les errances de parcours) 2. Communiquer et disposer de la bonne information au bon moment 3. Chercher une compétence collective face au trouble du comportement violent. 4. Prévenir les situations complexes afin de limiter ses dernières : repérer les situations avant que ces dernières ne deviennent complexes.
<p>Objectifs Opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'articuler avec le groupe Action Communiquer et Articuler l'Offre en Santé Mentale et s'appuyer sur son travail en cours et à venir (élaboration d'une carte partenariale, organisation de temps d'échanges et d'interconnaissances entre les acteurs du territoire). 2. Définir exactement avec les partenaires du réseau qui fait quoi. 3. Apprendre et comprendre ce que l'autre fait et non ce que l'on aimerait qu'il fasse. 4. Trouver un outil permettant le partage de l'information pertinente et accessible facilement dans le respect de la RGPD (dans 1^{er} temps support collaboratif pour le GA puis dans un second temps pour le futur réseau) 5. Trouver la forme de la future organisation pour permettre le travail en réseau répondant au mieux aux besoins des différents partenaires (équipe mobile, réseau multi partenarial, centralisation de l'information en un point unique, définition de référents... ?) 6. Chiffrer le budget de fonctionnement du futur dispositif/outil
<p>Étapes de mise en œuvre - Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des missions, rôles, contraintes de chaque partenaire • Recensement des besoins des différents partenaires (informations, sensibilisations, formations, personnels...)

Fiche action 4 Axe2- Parcours mineursV2.docx

		<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un support collaboratif accessible au groupe action pour permettre des partages d'informations (sans données médicales ni personnelles) • Analyse des organisations existantes des autres départements • Choix de la solution retenue en fonction des besoins du territoire • Définition du fonctionnement de la solution retenue et de son financement • Validation de la solution retenue par la gouvernance PTSM • Mise en œuvre de la solution retenue 					
Partenaires à associer		Tous les professionnels de l'Enfance du département de l'Aube.					
Public visé		<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans): <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de santé <input checked="" type="checkbox"/> ESMS - PH et PA <input checked="" type="checkbox"/> ES <input checked="" type="checkbox"/> Elus <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Tribunal Judiciaire, Education Nationale, PJJ, CD : ASE, CDE, Protection de l'enfance, MDPH, UNAFAM...				
Territoire d'intervention		<input checked="" type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Infra-départemental Précisez : <input type="checkbox"/> Infrarégional (« Ante » région)					
Calendrier prévisionnel		<input checked="" type="checkbox"/> Démarrage travaux du groupe action : 16/12/2022 <input checked="" type="checkbox"/> Démarrage prévisionnel de la solution choisie : courant 2023					
Financement : A finaliser avec le Groupe Action Comité Parcours en santé mentale du mineur en fonction de l'organisation définitive retenue de la collaboration du réseau	Personnel	Financeurs et montants					
		BP annuel	BP Total	Financement ARS annuel (P ou NP)	Financement ARS pluri annuel (préciser X ans) :	Origine du financement (enveloppe et CRB le cas échéant) Préciser :	Autres financeurs potentiels Préciser :

Fiche action 4 Axe2- Parcours mineursV2.docx

	Matériel					
	Montant	€	€	€	€	€
	<p>Ressources matérielles :</p> <p>Ressources humaines :</p>					
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions d'échanges entre les partenaires - Nombre de personnes mobilisées groupe action - Nombre de partenaires mobilisé groupe action - Date de mise en œuvre du démarrage effectif de la future organisation <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction auprès des différents partenaires - Nombre de structures partenaires parties prenantes de la future organisation 					
Partenaires associés à la rédaction de la fiche action	Groupe action Comité parcours santé mentale du mineur					